

Plan Local d'Urbanisme

Révision générale

TOME II

DOSSIER ANNEXE

Pièce n° 5.2.g

Servitude

*pour le passage de conduites d'irrigation
au profit de la Société du Canal de Provence (SCP)*



Ville de Bouc Bel Air
Service Urbanisme et Développement
Pôle Municipal de Sauvecanne
04.42.60.68.78
urbanismegrandstravaux@boucbelair.com

Cabinet LUYTON
Le Concorde, 280 av. Foch
83000 TOULON
04.94.89.06.48
christian.luyton@wanadoo.fr





169 724



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Bureau de l'Utilité Publique
de la Concertation et de l'Environnement

Marseille, le 11 JAN. 2016

ARRETE

**instituant une servitude pour le passage de conduites d'irrigation
sur le territoire de la commune de BOUC BEL AIR
au profit de la société du Canal de Provence
et d'aménagement de la région provençale**

Le Préfet

**de la région Provence Alpes Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

VU le code rural, et notamment ses articles L152-3, et R152-1 à R152-16

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L126-1, R123-22 et R126-1 à R126-3

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

VU le décret n° 63-509 du 15 mai 1963 portant concession générale des travaux de construction du canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance

VU la demande de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale en date du 23 janvier 2015, en vue de l'institution de servitudes de passage de conduites d'irrigation sur le territoire de la commune de Bouc Bel Air, dans le cadre de la rénovation du réseau hydraulique de l'Etoile

VU les pièces constitutives du dossier annexé à la demande

VU l'avis du 22 septembre 2015 du Sous-Préfet d'Aix en Provence

VU les avis des 25 février et 27 novembre 2015 du directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches du Rhône

VU l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2015 portant ouverture d'une enquête publique en mairie de Bouc Bel Air pendant huit jours consécutifs

.../...

VU le registre d'enquête et les observations formulées par le public au cours de l'enquête préalable à l'institution de ladite servitude

VU les notifications faites aux propriétaires conformément aux exigences des articles R152-6 et R152-7 du code rural

VU le rapport et les conclusions assorties d'un avis favorable avec propositions de modifications du tracé, émis le 6 novembre 2015 par le commissaire enquêteur

VU l'accord de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, exprimé le 18 décembre 2015 sur les modifications de tracé proposées par le commissaire enquêteur

VU les plans du tracé, et les états et plans parcellaires annexés au présent arrêté

Considérant que l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques nécessaires à la mise en valeur de la région provençale et notamment de la commune de Bouc Bel Air, ont été concédées à la société du Canal de Provence par décret susvisé

Considérant que l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques nécessaires au développement économique et à l'alimentation en eau à usages agricoles, domestiques et industriels de la région provençale et notamment de la commune de Bouc Bel Air, ont été déclarés d'utilité publique par ledit décret

Considérant que le réseau dit de "l'Etoile", destiné à assurer une desserte en eau brute sur le territoire des communes de Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès, nécessite des travaux de rénovation et de sécurisation de ses ouvrages situés sur le territoire de la commune de Bouc Bel Air

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1

Est autorisée l'institution d'une servitude, au bénéfice de la société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, pour le passage de conduites d'irrigation, sur les parcelles de terrain situées sur le territoire de la commune de Bouc Bel Air définies et portées sur les plans et états parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2

L'institution de ladite servitude donne droit à son bénéficiaire :

1° D'enfouir dans une bande de terrain dont la largeur est fixée à trois mètres maximum, une ou plusieurs canalisations, une hauteur minimum de 0,60 mètre étant respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux ;

2° D'essarter, dans une bande de terrain d'une largeur de huit mètres qui se superpose symétriquement à la bande d'enfouissement de trois mètres de largeur prévue au 1° ci-dessus, les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien de la canalisation ;

3° D'accéder au terrain dans lequel la conduite est enfouie, les agents chargés du contrôle bénéficiant du même droit d'accès ;

4° D'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation conformément aux dispositions de l'article R. 152-14 du code rural.

ARTICLE 3

La servitude oblige les propriétaires et leurs ayants droit à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation des ouvrages.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à chaque propriétaire, à la diligence du demandeur, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.

Au cas où un propriétaire intéressé ne pourrait être atteint, la notification sera faite au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété ou, à défaut, au maire de la commune de Bouc Bel Air.

Dans ce dernier cas, la notification sera affichée en mairie de Bouc Bel Air et cette opération sera certifiée par une attestation du maire de ladite commune.

ARTICLE 5

Le montant des indemnités dues en raison de l'établissement de la présente servitude sera fixé, conformément aux dispositions en vigueur en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ; il couvrira le préjudice subi par la réduction permanente du droit des propriétaires des terrains grevés par ladite servitude.

ARTICLE 6

La date de commencement des travaux sur les terrains grevés de la présente servitude sera portée à la connaissance des propriétaires et des exploitants, huit jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux.

Un état des lieux sera dressé, contradictoirement, en vue de la contestation éventuelle des dommages pouvant résulter des dits travaux.

A défaut d'accord amiable entre les parties, l'indemnisation des dommages résultant des travaux sera fixée par le Tribunal Administratif de Marseille, en premier ressort.

ARTICLE 7

Le maire de la commune de Bouc Bel Air procédera, dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent arrêté, au report en annexe de la présente servitude au plan local d'urbanisme de la commune de Bouc Bel Air.

Le directeur régional des finances publiques (DRFIP) recevra communication, à l'initiative du maire de Bouc Bel Air, de l'annexe du plan local d'urbanisme consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bouc Bel Air.

Il sera, en outre, publié à la conservation des hypothèques à la diligence du demandeur.

ARTICLE 9

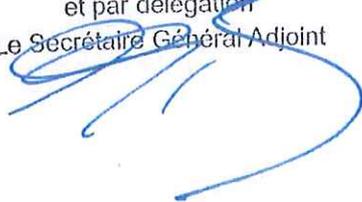
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille, dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 10

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le sous-Préfet d'Aix en Provence, le maire de Bouc Bel Air, le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Bouches du Rhône.

Fait à Marseille, le 1^{er} JAN, 2016

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint



Jérôme GUERREAU

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR**
Code Postal 13320

Arrêté n°2016/03

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 à R.151-53 et R.153-18,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune approuvé le 20/12/2012, modifié le 14/10/2013, révisé le 19/02/2014, modifié le 26/01/2015 et le 19/10/2015,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 11/01/2016 instituant une servitude pour le passage de conduites d'irrigation sur le territoire de la Commune de Bouc Bel Air au profit de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale,
- Vu les documents ci-annexés,

OBJET :

Mise à jour des annexes du
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

ARRETE

ARTICLE 1

Le PLU de la Commune de Bouc Bel Air est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, est annexée au PLU la servitude pour le passage de conduites d'irrigation sur le territoire de la Commune de Bouc Bel Air au profit de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, instituée par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2016.

ARTICLE 2

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie de Bouc Bel Air et à la Préfecture / Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) - 16, Rue Antoine Zattara 13332 Marseille Cédex 3.

ARTICLE 3

L'annexe du PLU relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol mise à jour sera communiquée à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP PACA) - 16, Rue Borde 13357 Marseille Cédex 20.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

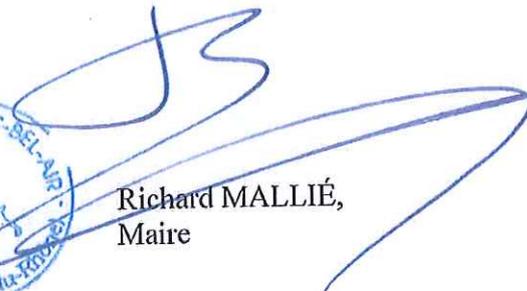
ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence
- Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques (DRFIP PACA)

Fait à Bouc Bel Air,
le 01 FEV 2016

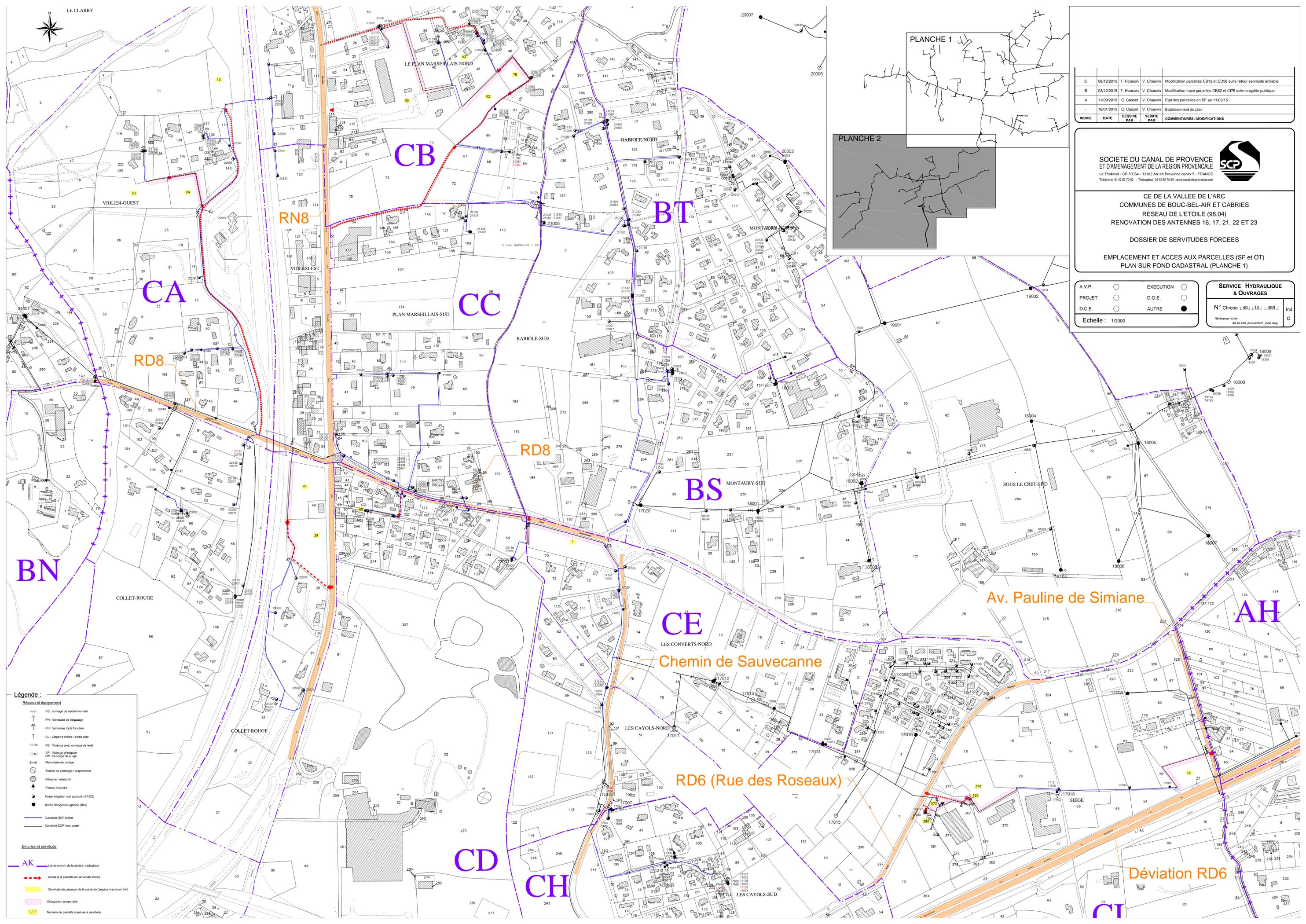



Richard MALLIÉ,
Maire

Le Maire,

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
• Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

• Reçu en Sous-Préfecture le :
• Publié ou Notifié le :



INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	COMMENTAIRES / MODIFICATIONS
C	08/12/2015	T. Housin	V. Chauvin	Modification parcelles CB12 et CD58 suite retour servitude amiable
B	03/12/2015	T. Housin	V. Chauvin	Modification trace parcelles CB62 et C176 suite enquête publique
A	11/09/2015	C. Cassel	V. Chauvin	Etat des parcelles en SF au 11/09/15
-	16/01/2015	C. Cassel	V. Chauvin	Etablissement du plan

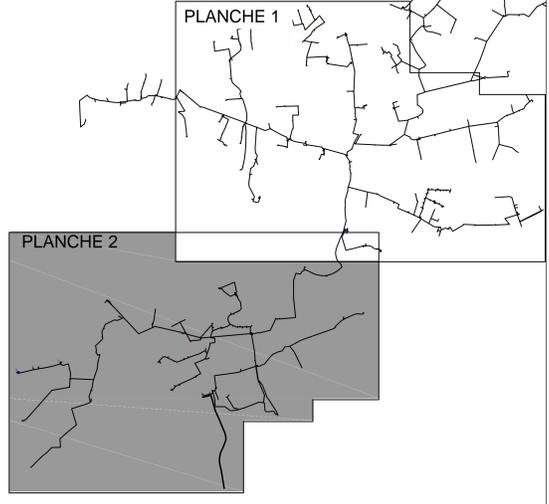
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE
 SCP
 Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix en Provence cedex 5 - FRANCE
 Téléphone 04 42 66 70 00 - Télécopieur 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com

CE DE LA VALLEE DE L'ARC
 COMMUNES DE BOUC-BEL-AIR ET CABRIES
 RESEAU DE L'ETOILE (98.04)
 RENOVATION DES ANTENNES 16, 17, 21, 22 ET 23
 DOSSIER DE SERVITUDES FORCEES
 EMPLACEMENT ET ACCES AUX PARCELLES (SF ET OT)
 PLAN SUR FOND CADASTRAL (PLANCHE 1)

A.V.P.	PROJET	D.C.E.	EXECUTION	D.O.E.	AUTRE
<input type="radio"/>					

Echelle : 1/2000

SERVICE HYDRAULIQUE & OUVRAGES
 N° Chrono [40] [14] [489] Ind C
 Référence fichier : 4014_489_dossierSUP_rncC.dwg



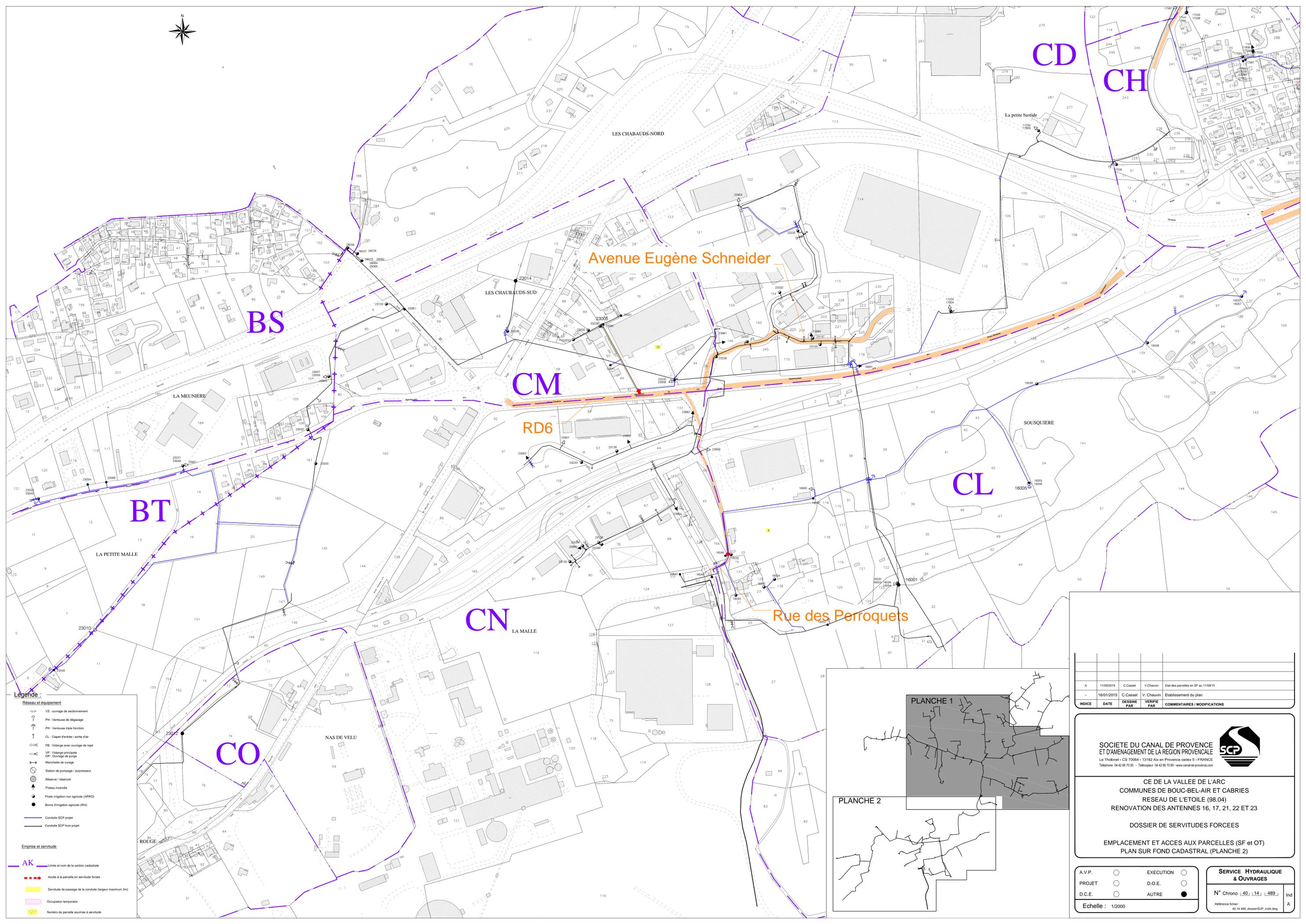
Légende :

Réseau et équipement

- VS: ouvrage de sectionnement
- PH: Ventouse de délogage
- PH: Ventouse triple fonction
- CL: Clapet d'entrée / sortie d'air
- PB: Vidange avec ouvrage de repit
- VP: Vidange principale
- QP: Ouvrage de purge
- Manchets de surpasse
- Station de pompage / surpresseur
- Réservoir / réservoir
- Poteau incendie
- Poteau irrigation non agricole (ARRG)
- Borne d'irrigation agricole (IRA)
- Conduite SCP projet
- Conduite SCP hors projet

Emprise et servitude

- AK: Limite et nom de la section cadastrale
- Accès à la parcelle en servitude forcée
- Servitude de passage de la conduite (largeur maximum 3m)
- Occupation temporaire
- Numero de parcelle soumise à servitude



Avenue Eugène Schneider

CM

RD6

CN

Rue des Perroquets

BS

CD

CH

CL

BT

CO

Légende :

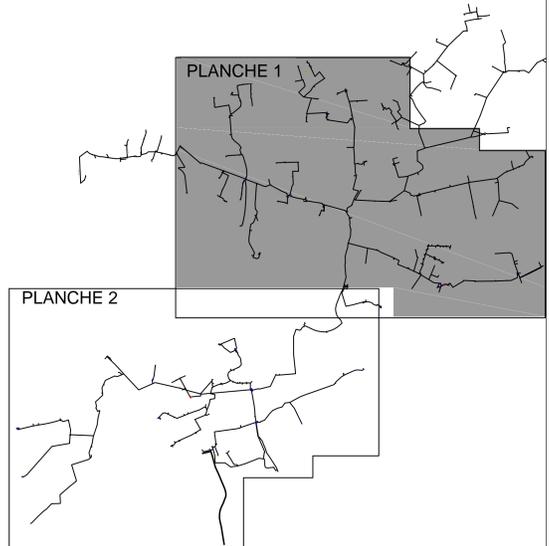
Réseau et équipement

- VS: ouvrage de sectionnement
- PH: Ventouse de dégazage
- PH: Ventouse triple fonction
- CL: Clapet d'entrée / sortie d'air
- PB: Vidange avec ouvrage de repart
- VP: Vidange principale
- QP: Ouvrage de purge
- Manchets de surpasse
- Station de pompage / surpresseur
- Réservoir / réservoir
- Poteau incendie
- Poteau irrigation non agricole (ARRD)
- Borne d'irrigation agricole (IRA)

Emprise et servitude

- AK: Limite et nom de la section cadastrale
- Access à la parcelle en servitude forcée
- Servitude de passage de la conduite (largeur maximum 3m)
- Occupation temporaire
- Numéro de parcelle soumise à servitude

Conduite SCP projet (orange line)
Conduite SCP hors projet (blue line)



INDICE	DATE	DESSEIN PAR	VERIFIE PAR	COMMENTAIRES / MODIFICATIONS
A	11/09/2015	C.Cassat	V.Chauvin	Etat des parcelles en SF au 11/09/15
-	16/01/2015	C.Cassat	V.Chauvin	Etablissement du plan

SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCEALE

SCP

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix en Provence cedex 5 - FRANCE
Téléphone 04 42 66 70 00 - Télécopieur 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com

CE DE LA VALLEE DE L'ARC
COMMUNES DE BOUC-BEL-AIR ET CABRIES
RESEAU DE L'ETOILE (98.04)
RENOVATION DES ANTENNES 16, 17, 21, 22 ET 23

DOSSIER DE SERVITUDES FORCEES

EMPLACEMENT ET ACCES AUX PARCELLES (SF et OT)
PLAN SUR FOND CADASTRAL (PLANCHE 2)

A.V.P.	<input type="radio"/>	EXECUTION	<input type="radio"/>
PROJET	<input type="radio"/>	D.O.E.	<input type="radio"/>
D.C.E.	<input type="radio"/>	AUTRE	<input checked="" type="radio"/>

Echelle : 1/2000

SERVICE HYDRAULIQUE & OUVRAGES

N° Chrono [40] [14] [489] Ind A

Reference fichier: 40-14-489_dossierSUP_1n04.dwg

Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

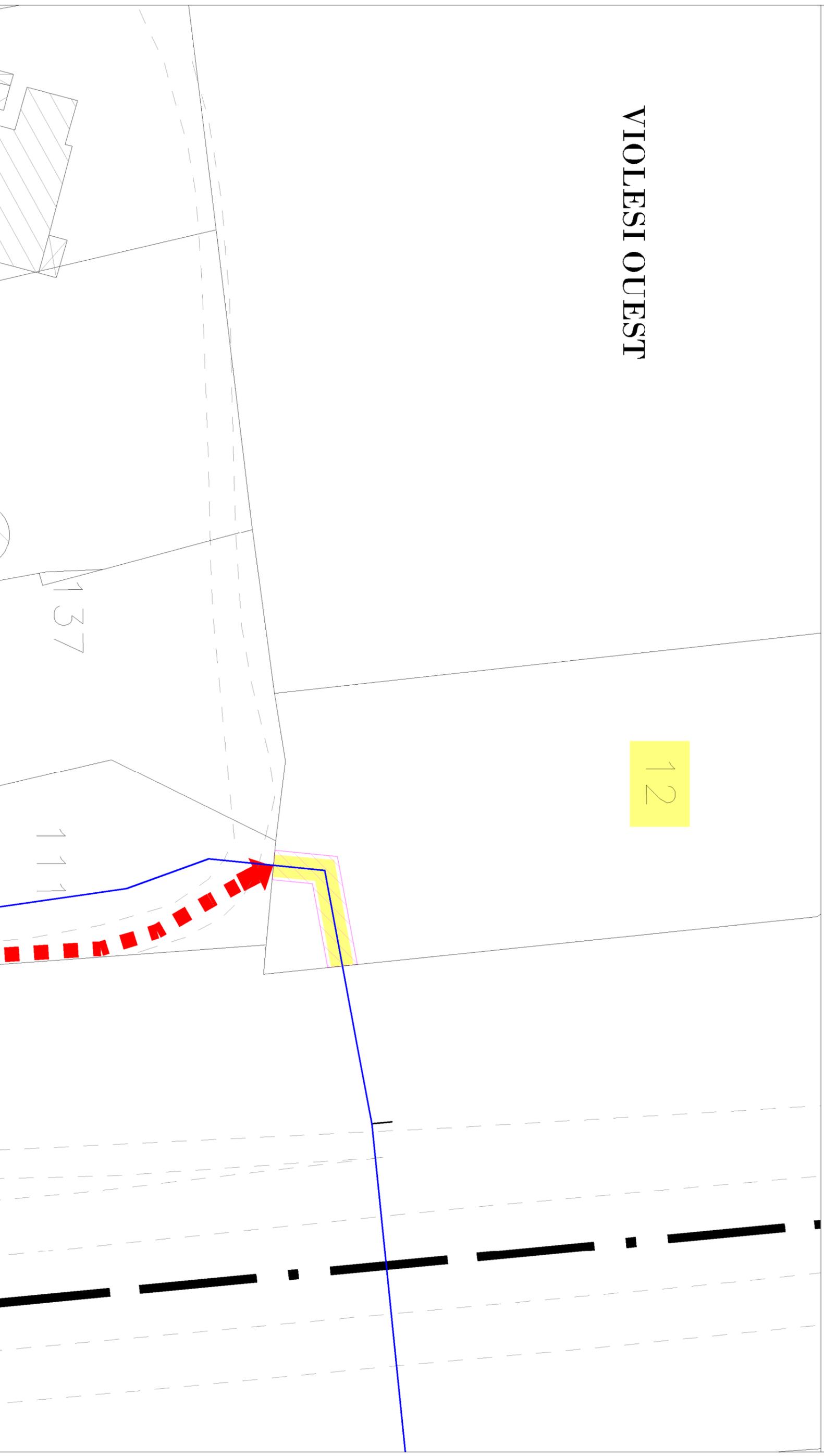
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)
Echelle : 1/500°
Propriétaire : Société Civile L'EOLIENNE
Section et n° de parcelle : CA 12
Longueur totale de la traversée : 20 ml
Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

Commune	— + —	Servitude de passage de la conduite	■	Largueur maximum : 3 m
Section	— —	Occupation temporaire	▨	Surface : 80 m ²
Lieu-dit	— · · —	Accès travaux	→	
Conduite SCP projet	— (blue) —			
Conduite SCP hors projet	— (black) —			



VIOLESI OUEST

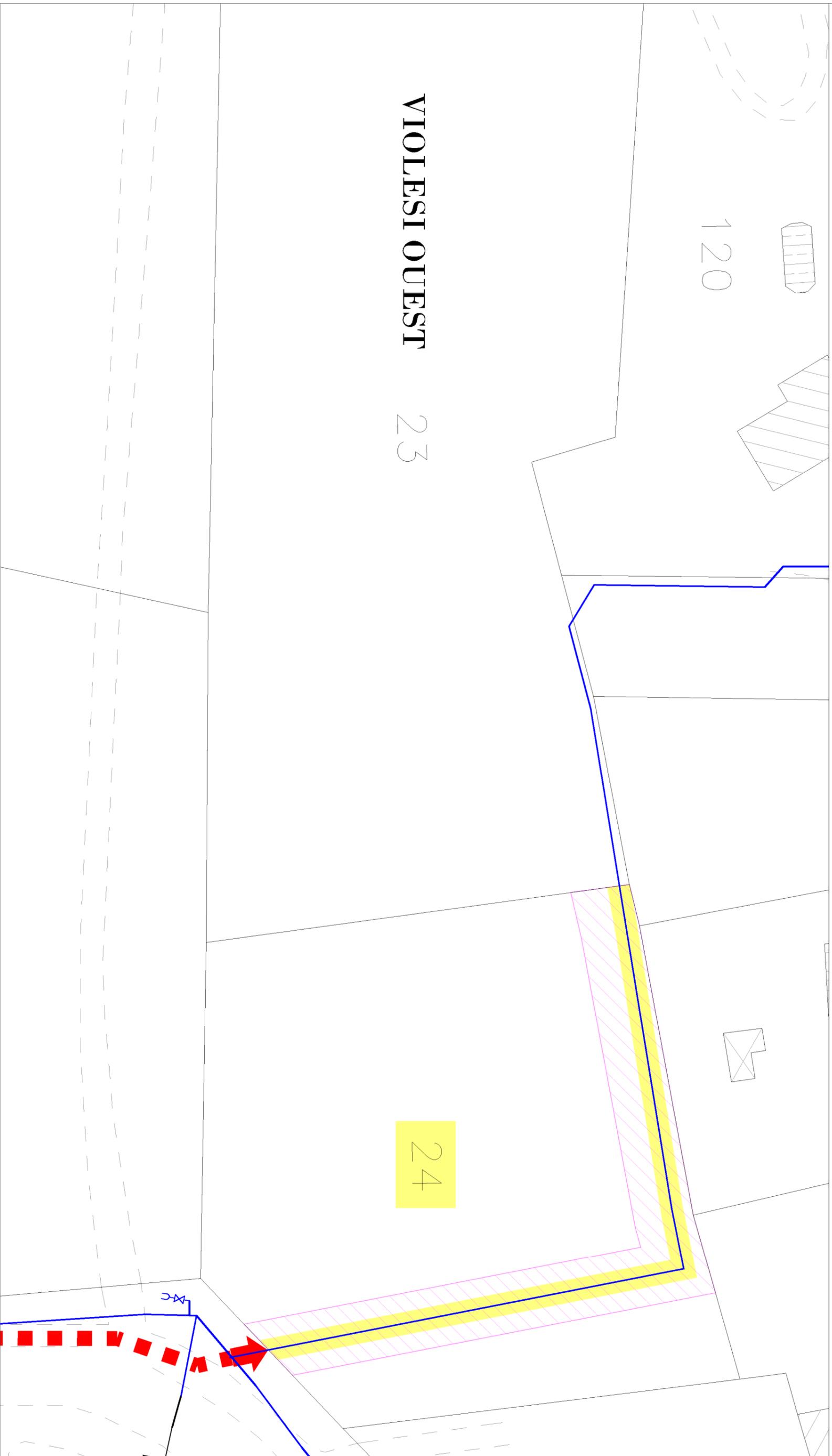


Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)
Echelle : 1/500°
Propriétaire : Société Civile L'EOLIENNE
Section et n° de parcelle : CA 24
Longueur totale de la traversée : 110m
Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0,60 m

Légende :

- | | | | | |
|--------------------------|------|-------------------------------------|---|------------------------------------|
| Commune | —+— | Servitude de passage de la conduite | ■ | Largeur maximum : 3 m |
| Section | — — | Occupation temporaire | ▨ | Surface : 880 m ² |
| Lieu-dit | —··— | Accès travaux | ■ | PB : Vidange avec ouvrage de rejet |
| Conduite SCP projet | — | | → | |
| Conduite SCP hors projet | — | | → | |
- X—X—



VIOLESI OUEST 23

24

120

Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/1000°

Propriétaire : Mme. Hélène GAY veuve MIGLIANI, M. Laurent MIGLIANI,
Mme Régine MIGLIANI épouse ETMEZGUINE, Mme. Murielle MATTON
épouse NEMBRINI

Section et n° de parcelle : CB 62

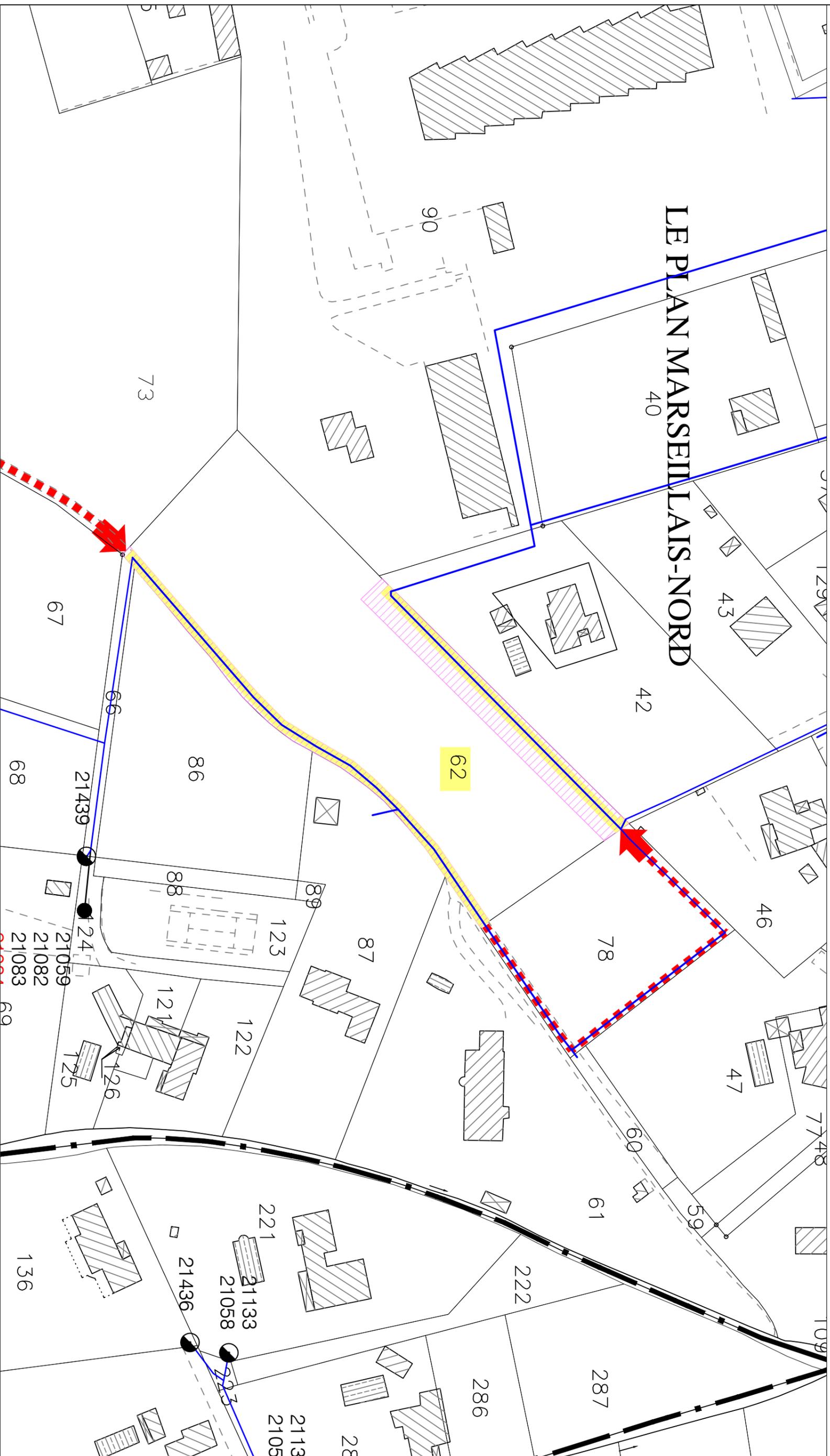
Longueur totale de la traversée : 230 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

- | | | | | |
|--------------------------|--------|-------------------------------------|---|-------------------------------|
| Commune | —+— | Servitude de passage de la conduite | ■ | Largueur maximum : 3 m |
| Section | — — | Occupation temporaire | ■ | Surface : 1160 m ² |
| Lieu-dit | —· · — | Accès travaux | ■ | |
| Conduite SCP projet | — | | | |
| Conduite SCP hors projet | — | | | |

LE PLAN MARSEILLAIS-NORD



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/1000^e

Propriétaire : SCI du Plan Marseillais

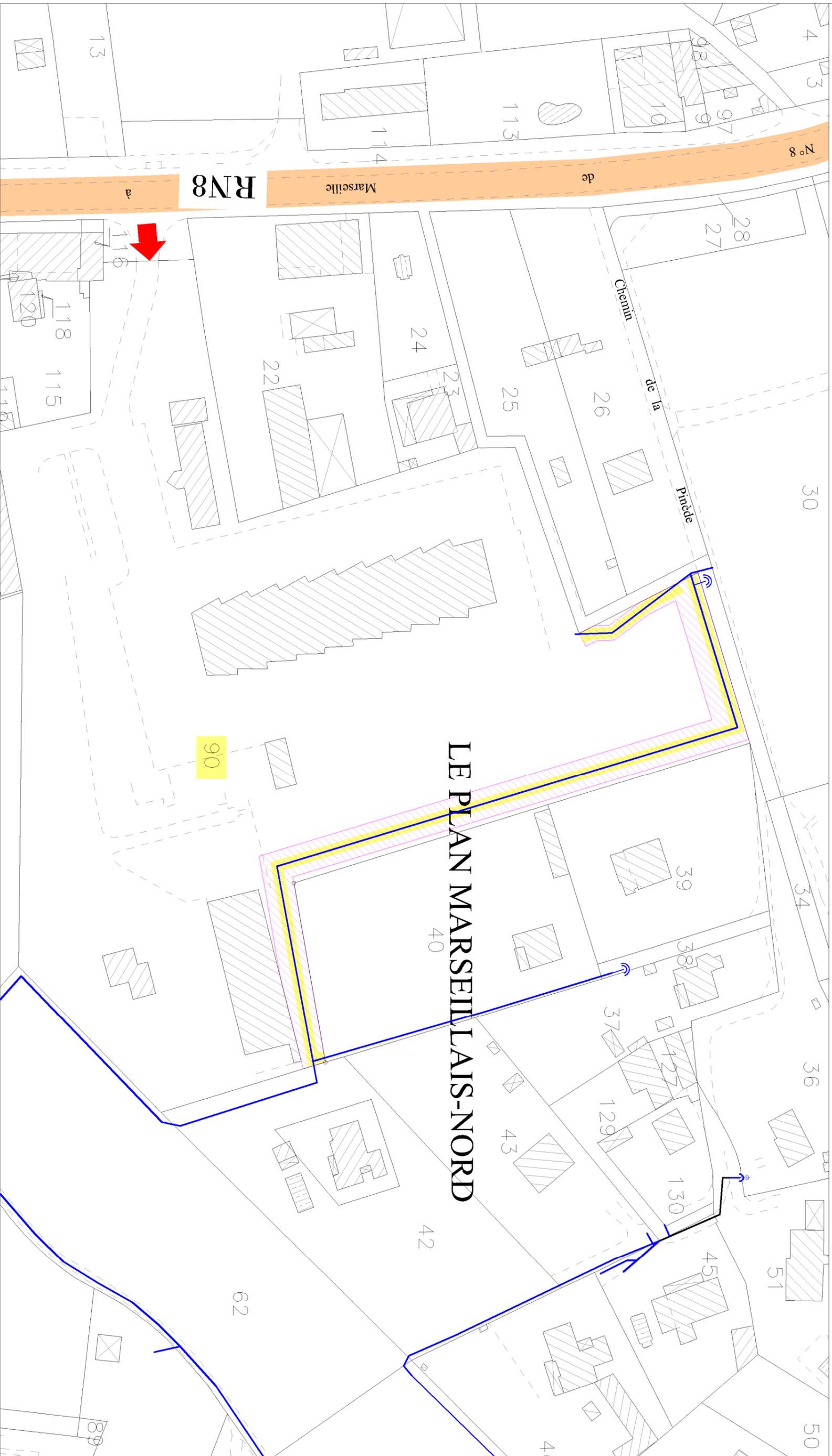
Section et n° de parcelle : CB 90

Longueur totale de la traversée : 259 m

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| Commune | — + — |
| Section | — — |
| Lieu-dit | — · · — |
| Conduite SCP projet | — (blue) — |
| Conduite SCP hors projet | — (black) — |
| Servitude de passage de la conduite | ■ (yellow) |
| Occupation temporaire | ▨ (pink) |
| Accès travaux | ■ (red) → |
| PH : Purgueur | ↻ (blue) |
| PH : Ventouse triple fonction | ↻ (blue) |



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/1000^e

Propriétaire : Consorts ROUSSIN/HENRY/LOMBARD/BLANCHET

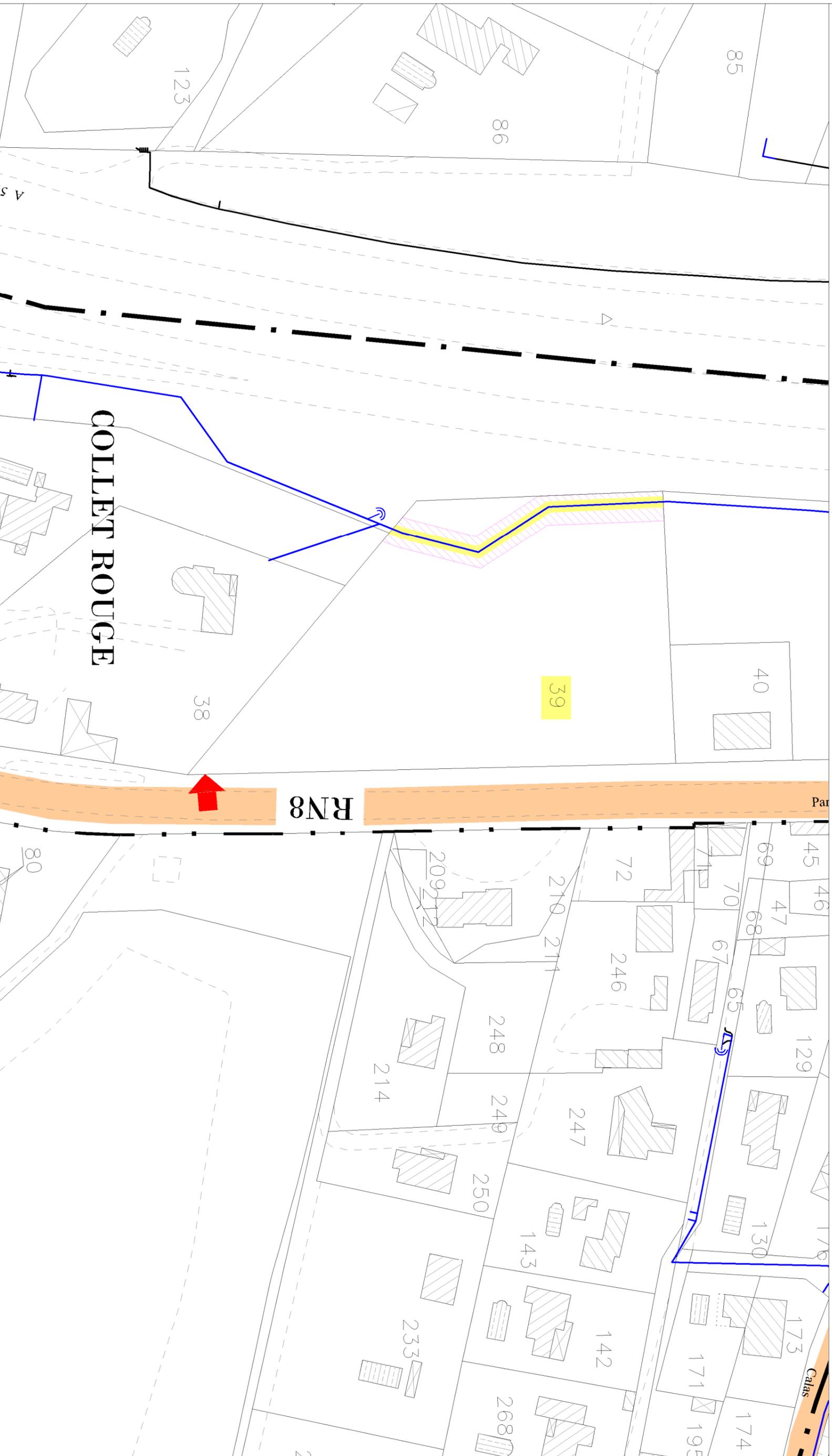
Section et n° de parcelle : CD 39

Longueur totale de la traversée : 78 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| Commune | — + — |
| Section | — — |
| Lieu-dit | — · · — |
| Conduite SCP projet | — (blue) — |
| Conduite SCP hors projet | — (black) — |
| Service de passage de la conduite | ■ (yellow) |
| Occupation temporaire | ■ (pink hatched) |
| Accès travaux | ■ (red) → |
| PH : Ventouse triple fonction | ↻ (blue) |



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/1000^e

Propriétaire : Mme. Andriée ARMAND épouse SOLETTA, M. Antoine SOLETTA

Section et n° de parcelle : CD 41

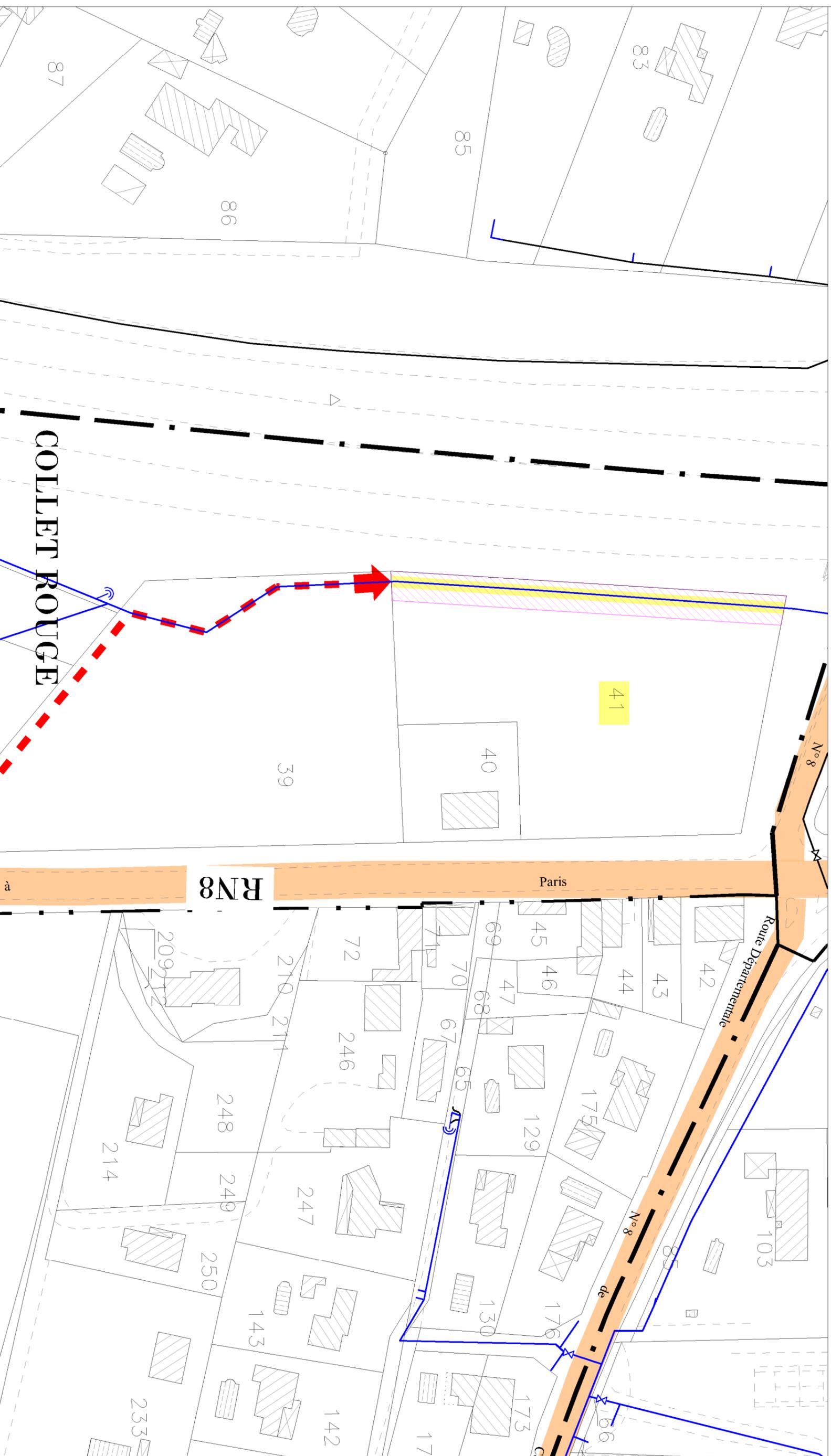
Longueur totale de la traversée : 106 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m



- Légende :**
- Commune
 - Section
 - Lieu-dit
 - Conduite SCP projet
 - Conduite SCP hors projet

- Servitude de passage de la conduite
Largeur maximum : 3 m
- Occupation temporaire
Surface : 850 m²
- Accès travaux
- PH : Ventouse triple fonction
- VS : Ouvrage de sectionnement



COLLET ROUGE

RN8

Paris

Route Départementale

N° 8

Ca

Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : Copropriétaires du chemin parcelle CCD65

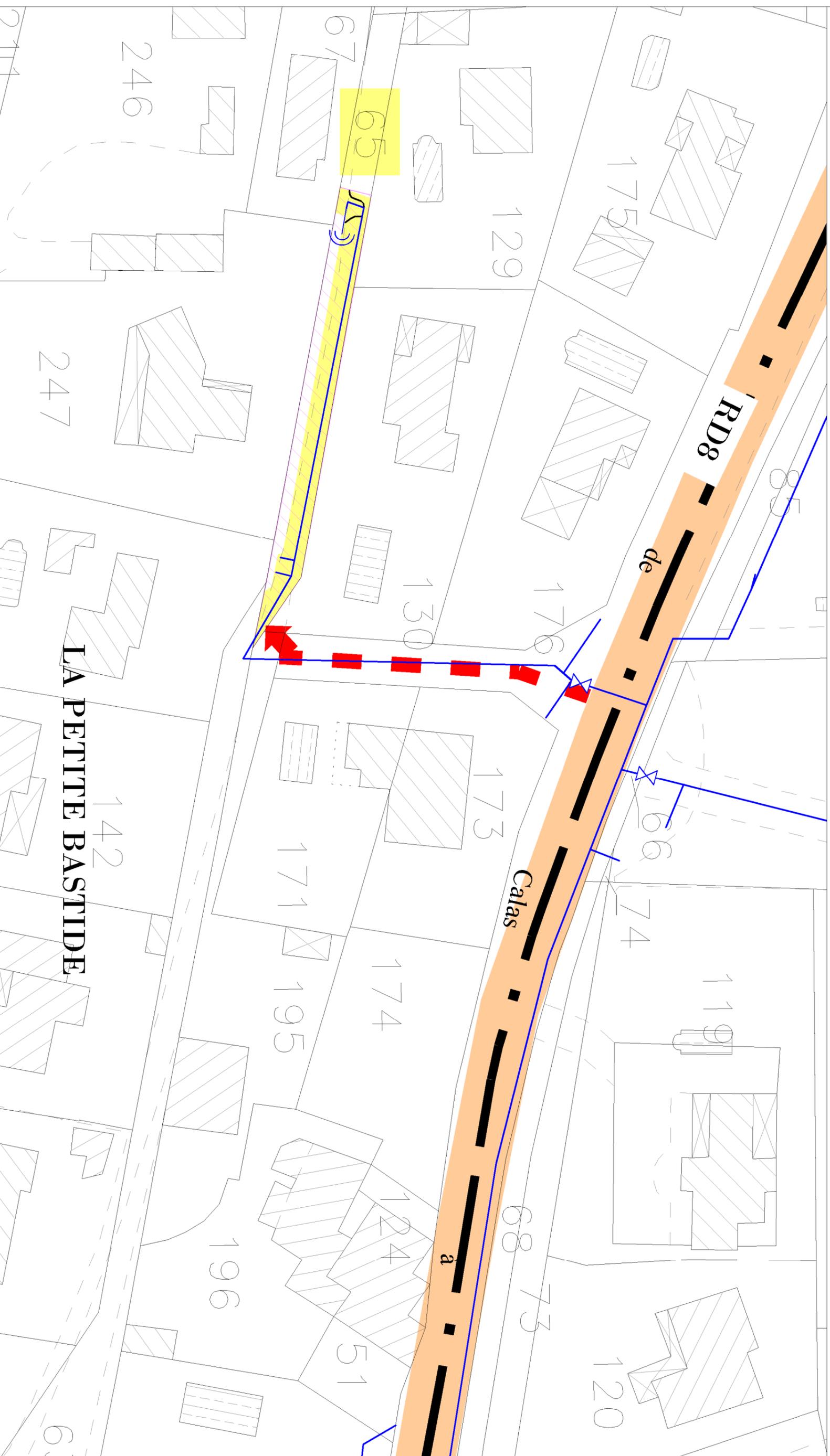
Section et n° de parcelle : CD 65

Longueur totale de la traversée : 70 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

Commune	— + —	Service de passage de la conduite	■	Largueur maximum : 3 m
Section	— —	Occupation temporaire	■	Surface : 255m ²
Lieu-dit	— . . —	Accès travaux	■	
Conduite SCP projet	—	PH : Ventouse triple fonction	↑	
Conduite SCP hors projet	—	VS : Ouvrage de sectionnement	✕	



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : Mme. Danielle MICHAUD épouse RIGAL, Mme. Catherine MICHAUD,
M. Patrick ALBRAND, M. Yann ALBRAND, M. Eric ALBRAND

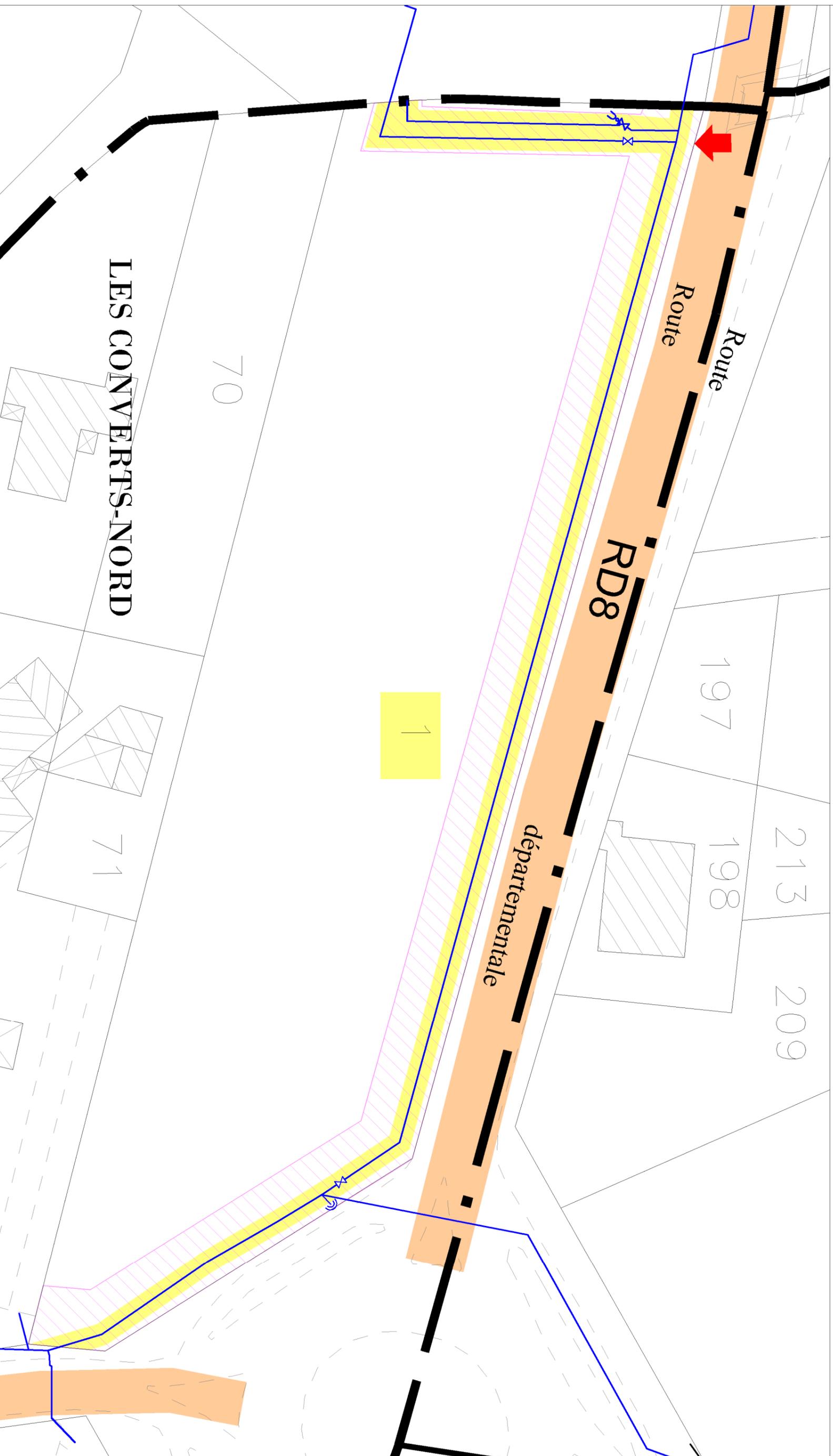
Section et n° de parcelle : CE 1

Longueur totale de la traversée : 282 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

Commune		+		Servitude de passage de la conduite		Largueur maximum : 3 m
Section				Occupation temporaire		Surface : 1805m ²
Lieu-dit				Accès travaux		
Conduite SCP projet						
Conduite SCP hors projet						
				PH : Ventouse triple fonction		
				PB : Purge		
				VS : vanne de sectionnement		



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Légende :

Commune	—+—
Section	— —
Lieu-dit	—··—
Conduite SCP projet	— —
Conduite SCP hors projet	— —

Largeur maximum : 3 m	■
Occupation temporaire	■
Accès travaux	■

Surface : 1075 m²

PB : Purge —X—
VS : vanne de sectionnement X



Propriétaire : SOCIETE CIVILE DU SIEGE
Section et n° de parcelle : CI 76
Longueur totale de la traversée : 131 ml
Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : SCI LE GRAND VERGER

Section et n° de parcelle : CI 369

Longueur totale de la traversée : 6 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0,60 m

Légende :

Commune	— + —
Section	— —
Lieu-dit	— . . —
Conduite SCP projet	— (blue) —
Conduite SCP hors projet	— (black) —

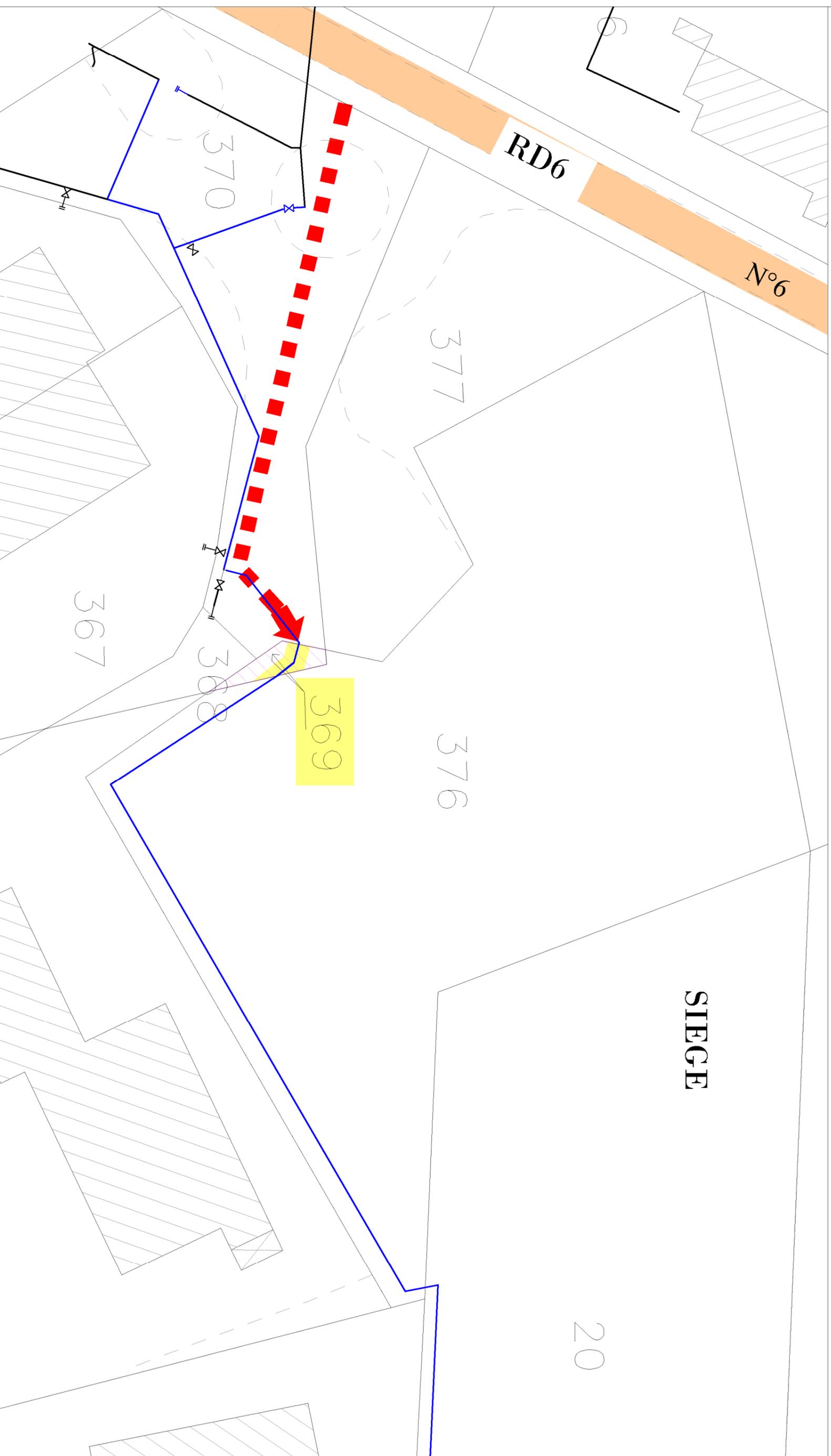
Servitude de passage de la conduite  Largeur maximum : 3 m

Occupation temporaire  Surface : 42 m²

Accès travaux 

Plaque Pleine 

VS : vanne de sectionnement 



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : SCI LE GRAND VERGER

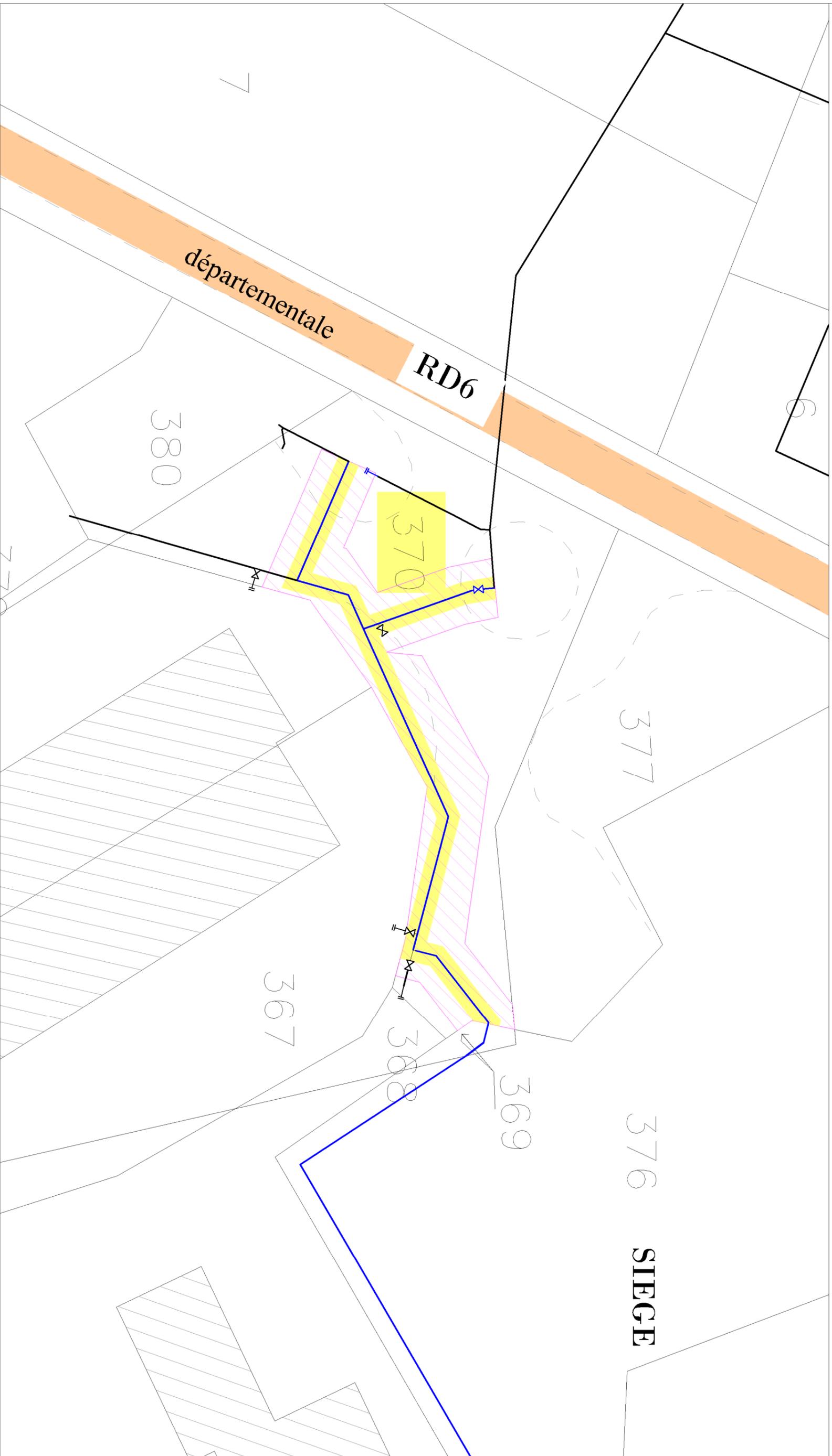
Section et n° de parcelle : CI 370

Longueur totale de la traversée : 110 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m



Légende :	
Commune	— + —
Section	— —
Lieu-dit	— · · —
Conduite SCP projet	— (blue) —
Conduite SCP hors projet	— (black) —
Servitude de passage de la conduite	
Occupation temporaire	■ (yellow)
Surface : 820m²	▨ (pink hatched)
Accès travaux	
■ (red)	→ (red arrow)
Plaque Pleine	
— (blue)	— (blue)
VS : vanne de sectionnement	
▣ (blue)	▣ (blue)



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : Mme Clotilde DERDERIAN veuve JAMGOTCHIAN,
M. Lionel JAMGOTCHIAN, M. Eric JAMGOTCHIAN,
Mme Roxane JAMGOTCHIAN épouse MORENO

Section et n° de parcelle : CI 376
Longueur totale de la traversée : 109 ml
Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0,60 m

Légende :

Commune	—+—
Section	— —
Lieu-dit	—··—
Conduite SCP projet	— —
Conduite SCP hors projet	— —

Servitude de passage de la conduite



Largeur maximum : 3 m

Occupation temporaire



Surface : 835 m²

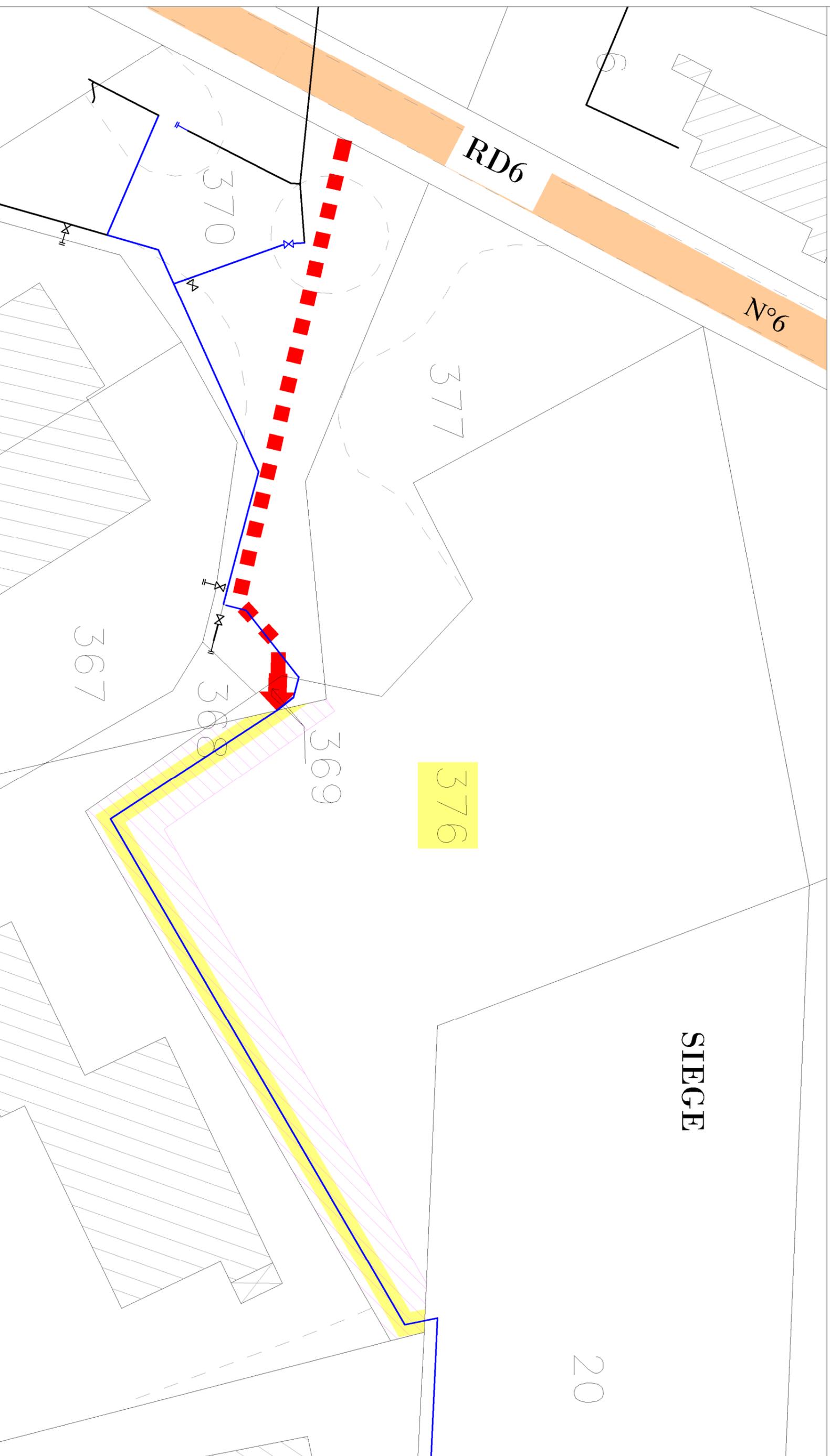
Accès travaux



Plaque Pleine



VS : vanne de sectionnement



Réseau l'Etoile - Rénovation des antennes 16,17,21,22 et 23

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

COMMUNE DE BOUC BEL AIR (13)

Echelle : 1/500°

Propriétaire : M. Jean FINIDORI, Mme. Monique FINIDORI épouse GUERDOUBA,

M. Marc FINIDORI

Section et n° de parcelle : CL 8

Longueur totale de la traversée : 3 ml

Profondeur minimum d'enfouissement de la conduite : 0.60 m

Légende :

Commune	— + —
Section	— —
Lieu-dit	— . . —
Conduite SCP projet	— (blue) —
Conduite SCP hors projet	— (black) —

Servitude de passage de la conduite

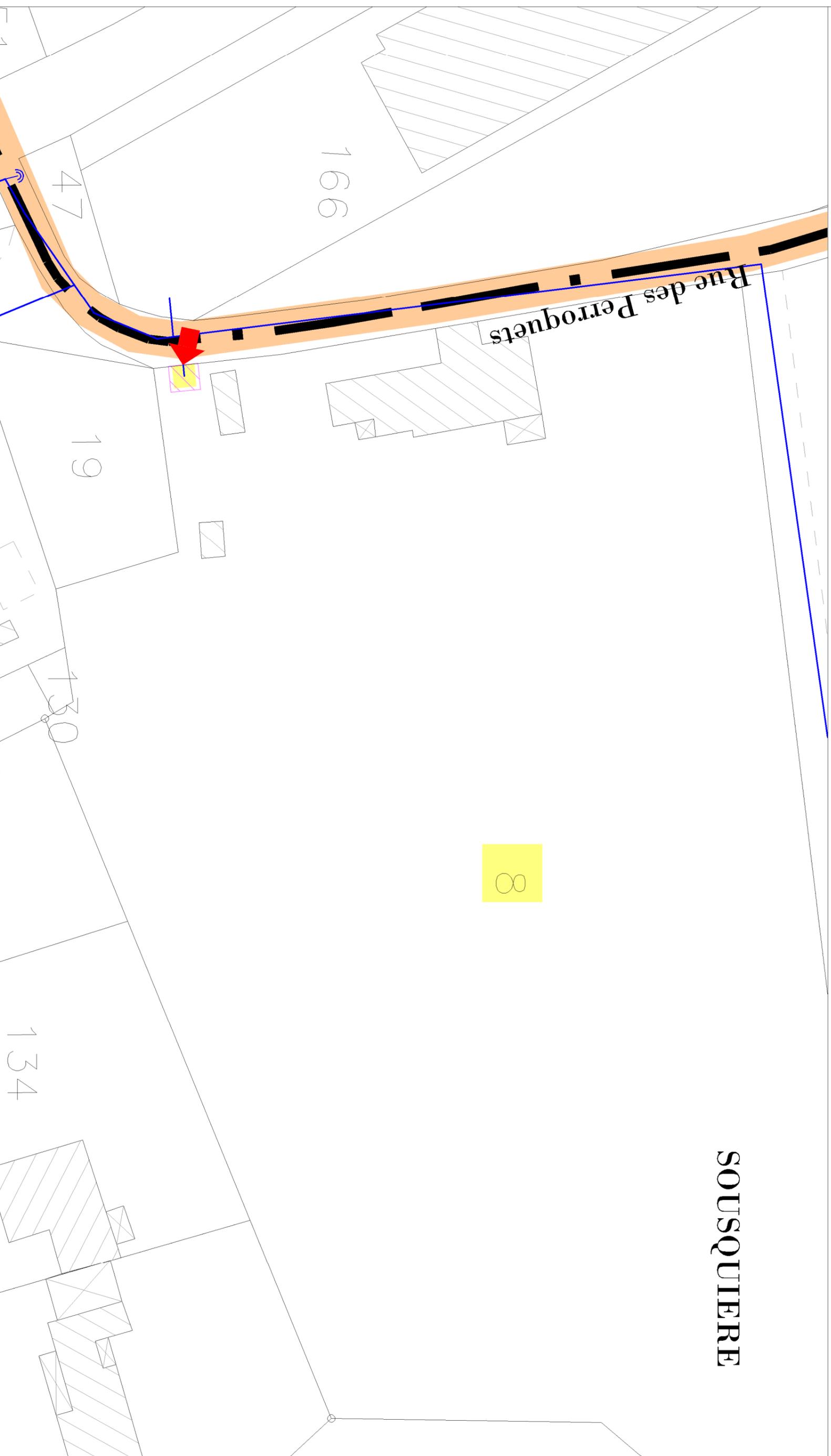
Largueur maximum : 3 m

Occupation temporaire

Surface : 12 m²

Accès travaux

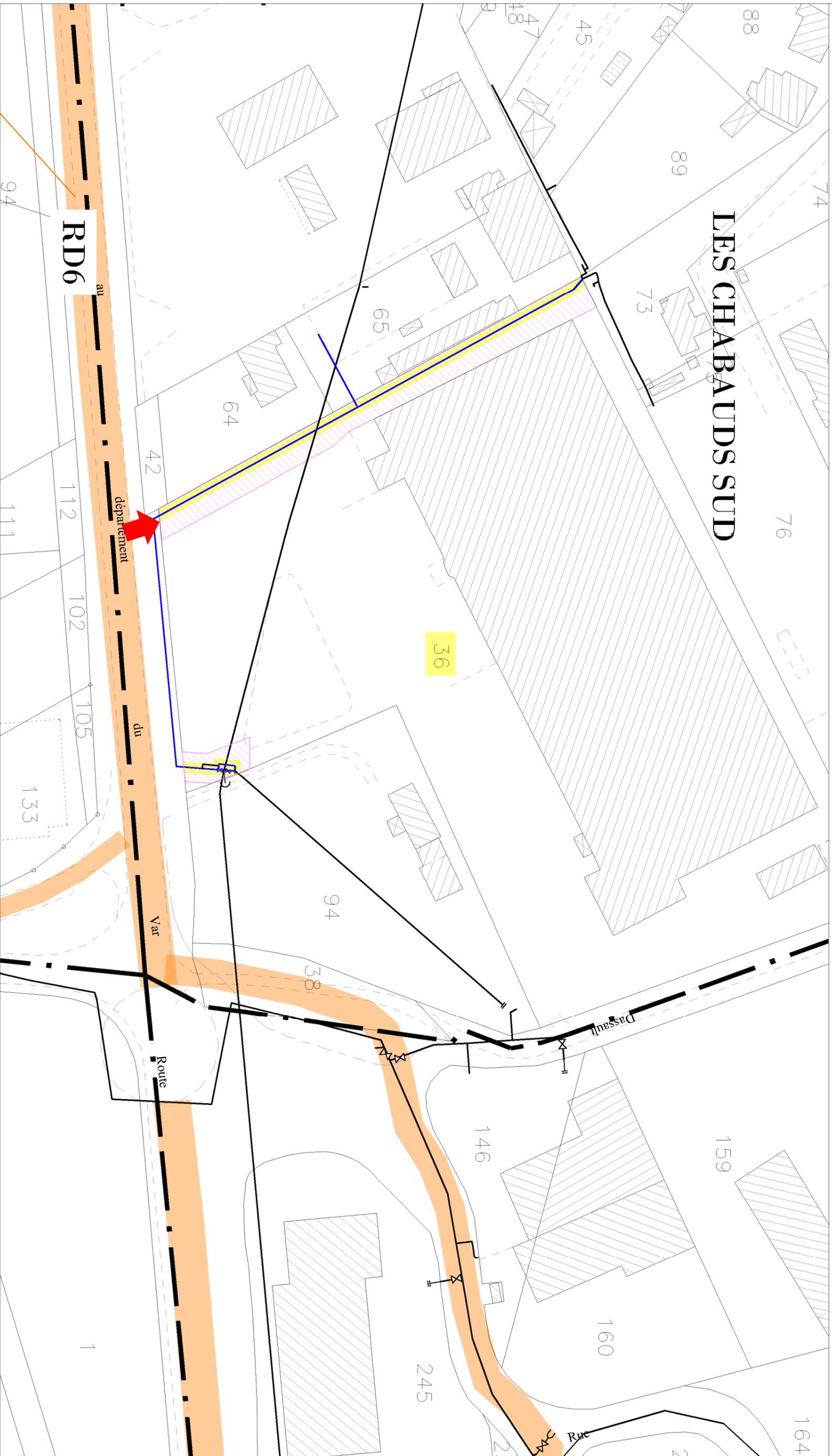
PH : Ventouse triple fonction



SOUSQUIERE



Légende :	
Commune	— + —
Section	— —
Lieu-dit	— · · —
Conduite SCP projet	— (blue) —
Conduite SCP hors projet	— (black) —
Servitude de passage de la conduite	
Occupation temporaire	
Accès travaux	
PH : Ventouse de dégazage	
VS : vanne de sectionnement	
Plaque Pleine	



**SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION PROVENCALE**

RESEAU DE BOUC BEL AIR L'ETOILE

COMMUNE DE BOUC BEL AIR

RENOVATION ET SECURISATION DES ANTENNES 16, 17, 21, 22 et 23

SERVITUDES DE PASSAGE DE CONDUITE D'IRRIGATION

Etats parcellaires

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES	
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses	Origines de propriété	Servitude largeur 3 m			Occupation temporaire en m²
								longueur en m	superficie en m²		
Bouc Bel Air	CA	12	Violsi Ouest	TERRRES	3 796	Société Civile L'EOLENNIE , représentée par Mme Andrée DESANTI , M. Gérard OTTAVIANI , Mme Jeanine BEZ et M. Manuel DESANTI , dont le siège social est à Calas, 13480 CABRIES, RCS : 332 964 576 Attestation de Me ANSELME du 16/10/1995, publiée le 10/12/1995 Volume 85P n° 819		20	60	80	RD8, puis Chemin de Champouse
	CA	23	Violsi Ouest	TERRRES	7 216			37	111	300	RD8, puis Chemin de Champouse et en traversant la parcelle privée section CA n° 24
	CA	24	Violsi Ouest	TERRRES	4 168			110	330	880	RD8, puis Chemin de Champouse

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES		
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses		Origines de propriété		longueur en m		superficie en m²	Occupation temporaire en m²
						Servitude largeur 3 m							
Bouc Bel Air	CB	43	Plan Marseillais Nord	JARDINS (Potager) / SOLS	2 559	<p>Mme Monique CAIRE, épouse FAHY, née le 02/10/1962 à Marseille, domiciliée au Plan Marseillais 158 H Chemin de la Pinède 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Atestation de Me THEUS du 09/10/1986, publiée le 17/12/1986, Volume 86P n° 9891</p>				30	90	135	Chemin privé de la Pinède, puis en traversant les parcelles privées section CB n° 136, 137, 138, 39, 38, 37, 36, 51 et 129.

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS			EMPRISE EN m²			ACCES		
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses			Origines de propriété					
						longueur en m	servitude largeur 3 m	superficie en m²	Occupation temporaire en m²					
Bouc Bel Air	CB	62	Plan Marseillais Nord	TERRRES	6 752	<p>Propriétaires indivis:</p> <p>Mme Hélène GAY veuve MIGLIANI, née le 30/01/1948 à Marseille, domiciliée au 24 A Rue Fort Notre Dame 13007 MARSEILLE</p> <p>M. Laurent MIGLIANI, né le 15/15/1969 à Marseille, domicilié à La Villa Corsica Allée Charles Percier 13500 MARTIGUES</p> <p>Mme Régine MIGLIANI épouse ETMEZGUINE née le 10/02/1954 à Marseille, domiciliée au 3 Rue du Château 65700 SOMBRUN</p> <p>Mme Murielle MATTON épouse NEMBRINI, née le 12/06/1957 à Marseille, domiciliée au Bât. Mio, 317 Voie Communale du Pdt F. Kennedy 13007 MARSEILLE</p>			240			720	1210	RN 8, puis chemin privé traversant les parcelles section CB n° 150, 149, 148, 142 et 73.
	CB	78	Plan Marseillais Nord	TERRRES	2 132	<p>Atestation de Me FIORA du 19/01/2012, publiée le 07/02/2012, Volume 2012P n°2008</p>			135			405	810	RN 8, puis chemin privé traversant les parcelles section CB n° 150, 149, 148, 142, 73 et 62.

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	longueur en m	largeur 3 m	
Bouc Bel Air	CB	90	Plan Marsellais Nord	TERRES/ SOLS	23 212	259	777	1890	RN 8, entrée principale	

SCI du Plan Marsellais, représentée par M. François CHARETON,
dont le siège social est au Plan Marsellais-Volest 13320
BOUC BEL AIR
Attestation de Me DURAND du 13/06/1966, publiée le 07/07/1966,
Volume 1698 n°33

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES	
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	longueur en m	Servitude largeur 3 m		Occupation temporaire en m²
Bouc Bel Air	CD	39	Collet Rouge	LANDES/ BOIS	7 171	78	234	620	RN 8		
					<p>Propriétaires indivis:</p> <p>M. Gérard LOMBARD, né le 25/10/1923 à Marseille, domicilié Quartier Michélet St Anne, 10 Avenue Guy de Maupassant 13008 MARSEILLE</p> <p>Mme Nadine LOMBARD épouse GILARDO, née le 13/08/1929 à Marseille</p> <p>Mme Sylvie BLANCHET, née le 05/03/1951 à Marseille</p> <p>Attestation de Me DEYDIER du 10/10/1969 publiée le 03/11/1969 Volume 2840 n° 1</p> <p>Mme Jeanne BAUMGARTNER, veuve ROUSSIN, née le 16/11/1911 à Mulhouse</p> <p>M. Philippe ROUSSIN, né le 05/07/1934, domicilié au 28 grand Rue 13002 MARSEILLE</p> <p>Attestation de Me LENTHERIC du 22/2/1972, publiée le 31/01/1973 Volume 733 n° 18</p> <p>Mme Claire ROUSSIN épouse HENRY, née le 31/12/1909 à Chateaudouble, domiciliée à la Maison d'acueil Pré de la Roque 83830 FIGANIERES</p> <p>M. Roger HENRY, né le 21/07/1906 à Toulon, domicilié au Mas de la Girarde de Bonnes Herbes 83200 TOULON</p> <p>Mme Lucienne BOURENS veuve ROUSSIN, née le 24/12/1909</p> <p>M. André ROUSSIN, né le 22/01/1911</p> <p>Mme Léonce ROUSSIN, née le 21/01/1912</p> <p>Mme Anne-Marie ROUSSIN, née le 30/11/1946</p> <p>M. Jacques ROUSSIN, né le 14/04/1948</p> <p>Attestation suivant ordonnance de 14/11/1968 publiée le 14/04/1970 Volume 3054 n° 2</p>						

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES	
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses	Origines de propriété	Servitude largeur 3 m			Occupation temporaire en m²
								longueur en m	superficie en m²		
Bouc Bel Air	CD	41	Collet Rouge	TERRRES	5 784	<p>Propriétaires indivis: Mme Andrée ARMAND épouse SOLETTA, née le 03/12/1924 à Gap, domiciliée chez M. Christian SOLETTA au 18 Rue des Vendanges 05200 EMBRUN M. Antoine SOLETTA, né le 25/04/1915 à Marseille, domicilié chez M. Christian SOLETTA au 18 Rue des Vendanges 05200 EMBRUN Attestation de Me DURAND du 22/11/1973, publiée le 30/11/1973 Volume 1130 n° 1</p>		106	318	850	RN 8 puis en traversant la parcelle privée section CD n° 39

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	Servitude largeur 3 m longueur en m	superficie en m²	
Bouc Bel Air	CD	65	La Petite Bastide	SOLS	353	<p>Propriétaires indivis:</p> <p>Emilie OLIVIER épouse CORSINI, née le 23/02/1932 à Bouc Bel Air Attestation de Me FAVIER du 11/06/1968 publiée le 21/06/1969 Volume 2679 n°14</p> <p>Jeanne ANTRANIKIAN veuve ANGELLA, née le 14/11/1937 à Marseille, domiciliée au 207 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Marie ANGELLA épouse TERZIAN, née le 26/10/1960 à Marseille, domiciliée au 207 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR Attestation de Me DURAND du 24/10/2003 publiée le 05/11/2003 Volume 2003P n° 11727</p> <p>Jean ANGELLA, né le 06/10/1984 à Marseille, domicilié au 22 Rue Sidonie Colette 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Pascal ANGELLA, né le 30/10/1988 à Marseille, domicilié au 254 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Attestation de Me SOUDEY du 03/09/2013 publiée le 19/09/2013 Volume 2013P n° 8868</p> <p>Georges CLEMENT, né le 15/07/1955 en Algérie, domicilié à La Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Danielle MARTINETTI épouse CLEMENT, née le 16/01/1954 à Istres, domiciliée à La Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR Attestation de Me DURAND du 09/01/1987, publiée le 13/02 et 16/04/1987 Volume 87P n° 1325</p>	70	185	255	RD 8

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	longueur en m	Servitude largeur 3 m superficie en m²	
Bouc Bel Air	CD	65	La Petite Bastide	SOLS	353	<p>Propriétaires indivis:</p> <p>Marie GURAGOSSIAN veuve PARSEYAN, née le 27/12/1929 à Marseille, domiciliée au 286 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Michel PARSEYAN, né le 14/08/1960 à Marseille, domicilié au 286 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Monique PARSEYAN, née le 01/01/1965 à Marseille, domiciliée au Clos du Goéland Bat B2, 699 Avenue du 8 Mai 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Attestation de Me RAYNAUD du 17/06/2002, publiée le 04/07/2002 Volume 2002P n° 6652</p> <p>Jean JANIEC, né le 09/10/1955 à Briey, domicilié au 274 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Marie HUMBERT épouse JANIEC, née le 14/08/1951 à Cury, domiciliée au 274 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Pierre-Henri JANIEC, né le 13/05/1983 à Mont St Martin, domicilié au 43 Rue Claude Bernard 75005 PARIS</p> <p>Attestation de Me HERDT KAUFFMANN du 29/06/2012, publiée le 17/09/2012 Volume 2012P n° 11190</p> <p>Laurent FABIANO, né le 03/08/1964 à Viry-Chaillion, domicilié au 274 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Nathalie FORNARA épouse FABIANO, née le 14/11/1963 à Juvisy sur Orge, domiciliée au 274 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Attestation de Me HERDT KAUFFMANN du 05/06/2008, publiée le 29/08/2008 Volume 2008P n° 8896</p>	70	185	255	RD 8

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	longueur en m	Servitude largeur 3 m superficie en m²	
Bouc Bel Air	CD	65	La Petite Bastide	SOLS	353	<p>Propriétaires indivis:</p> <p>Robert FABRE, né le 29/06/1955 à Marseille, domicilié au 93 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Josiane BRAHIC épouse FABRE, née le 10/05/1960 à Marseille, domiciliée au 93 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Acquisition suivant adjudication en suite de saisie du 12/09/1994 du TGI d'Aix, publiée le 26/01/1995 Volume 95P n° 939</p> <p>Seban CHEKROUN, né le 18/06/1951 en Algérie, domicilié au 200 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Alice AMSELLEM épouse CHEKROUN, née le 13/01/1955 en Algérie, domiciliée au 200 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Patrick CROUZAUD, né le 18/07/1957 à Marseille, domicilié au 184 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Silvana MICELI épouse CROUZAUD, née le 23/04/1957 en Tunisie, domiciliée au 184 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Attestation de Me DURAND du 05/07/2010, publiée le 30/07/2010 Volume 2010P n° 7516</p> <p>Thierry MOUGDON, né le 09/12/1954 à Doullens, domicilié au 132 Impasse de la Petite Bastide 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Céline MOUGDON, née le 27/10/1979 à La Tronche, domiciliée au 14 Rue des Jasmins 13127 VITROLLES</p> <p>Pierrick MOUGDON, né le 07/12/1982 à Echolles, domicilié au Clos de l'Avène 143 Chemin de l'Avène 30100 ALES</p> <p>Attestation de Me MONGIN du 26/11/2010, publiée le 16/12/2010 Volume 2010P n° 12686</p>	70	185	255	RD 8

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS Identités et adresses	Origines de propriété	EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature			Superficie en m²	longueur en m	Servitude largeur 3 m superficie en m²	
Bouc Bel Air	CE	1	Les Convertis Nord	TERRES	7 309	282	802	1805	RN 8	
					<p>Propriétaires indivis:</p> <p>Mme Danielle MICHAUD épouse RIGAL, née le 09/01/1947 à Marseille, domiciliée au 48 Rue Farinière 13009 MARSEILLE</p> <p>Mme Catherine MICHAUD, née le 21/01/1950 à Marseille, domiciliée au quartier Les Crans 84410 BEDOIN</p> <p>M. Patrick ALBRAND, né le 15/11/1955 à Suresnes, domicilié au 119 Avenue de Wagram 75017 PARIS</p> <p>M. Yann ALBRAND, né le 14/02/1957 à Suresnes, domicilié au 76 Rue de Buzenval 92210 SAINT-CLOUD</p> <p>M. Eric ALBRAND, né le 27/08/1958 à Paris, domicilié au 6 Rue des Quatre Vents 92380 GARCHES</p> <p>Atestation de Me BAULLY du 02/12/1995 publiée le 20/03/1996, Volume 96P n°2843</p>					

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses	Origines de propriété	longueur en m	servitude largeur 3 m	superficie en m²	
Bouc Bel Air	CI	76	Siège	TERRES	3 980	SOCIETE CIVILE DU SIEGE représentée par Mme Marie PINA épouse DUBOURG, dont le siège social est au 12 Chemin de la Treille 13320 BOUC BEL AIR Attestation de Me DURAND du 11/02/1977 publiée le 09/03/1977, Volume 2655 n°14		90	270	720	Depuis l'Avenue Pauline de Simiane

CADASTRE						PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES		
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses		Origines de propriété		longueur en m		servitude largeur 3 m superficie en m²	Occupation temporaire en m²
						Bouc Bel Air	CI	369	Siège		TERRES		
110	330	820											
3	9	12											
	CI	370	Siège	TERRES	2 137								Depuis le Rue des Roseaux (RD 6)
	CI	380	Siège	TERRES	683								Depuis le Rue des Roseaux (RD 6) puis par l'accès privé de la parcelle section CI n° 370

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES	
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses	Origines de propriété	Servitude largeur 3 m			Occupation temporaire en m²
								longueur en m	superficie en m²		
Bouc Bel Air	CL	8	Sousquière	TERRES SOLS FUTAIES	13 241	<p>Usufructier: M. Jean FINDORI, né le 31/10/1921 à Paris, domicilié au Quartier Sousquière, Les Peroquets 13320 BOUC BEL AIR</p> <p>Nu-propriétaires: Mme Monique FINDORI épouse GUERDOUBA, née le 14/07/1946 à Marseille, domiciliée à la BP 60, Rue du 2 mars 1334 HOUUMT SOUK, 4180 DJERBA TUNISIE</p> <p>M. Marc FINDORI né le 25/01/1953 à Marseille, domicilié à Piscda 20114 FIGARI CORSE</p> <p>Attestation de Me DUPIN du 14/10/1993, publiée le 24/11/1993, volume 93P n° 10201</p>		3	9	12	Depuis la Rue des Peroquets

CADASTRE					PROPRIETAIRES & AYANTS-DROITS		EMPRISE EN m²			ACCES	
Commune	section	N°	lieu-dit	nature	Superficie en m²	Identités et adresses	Origines de propriété	Servitude largeur 3 m			Occupation temporaire en m²
								longueur en m	superficie en m²		
Bouc Bel Air	CM	36	Les Chabauds Sud	SOLS/ TERRRES	21 138	SCI CHABAUD BEL AIR, représentée par M. Cédric ERANDES, dont le siège social est au 111 Rue Marcel Dassault, Zone des Chabauds 13320 BOUC BEL AIR RCS: 414 508 192	Attestation de Me VIGUAL du 05/05/1998 publiée le 26/05/1998, Volume 98P n° 5054	150	445	1190	RD 6